

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 18 Décembre 2014 – 20 H 45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

- 01 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 POUR L'ANNEE 2014
- 02- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DES BUDGETS ANNEXES
- 03 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2015 DES BUDGETS ANNEXES
- 04 - FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE
- 05- FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR
- 06 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015
- 07 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015
- 08 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2015
- 09 - FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES POUR L'ANNEE 2015
- 10 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2015
- 11 - FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE
- 12 - VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT
- 13 - CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL
- 14 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (M.E.F.)
- 15 - VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS REGION / PAYS COMPIEGNOIS 2014-2020

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

16 – LA CROIX SAINT OUEN – PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE – PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE WEBHELP

17 – JAUX - JAUX LES CAILLOUX – VALORISATION DE LA PARCELLE A5

ENVIRONNEMENT – RISQUES MAJEURS

18 - FOURNITURE DE GAZ DES BATIMENTS DE L'ARC : INSCRIPTION A UN GROUPEMENT D'ACHATS A L'UGAP

19 - CLAIROIX : TRAITEMENT DU PHOSPHORE SUR LA STATION D'EPURATION – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

20 - CONTRAT D'AFFERMAGE PRODUCTION EAU POTABLE DE L'ARC : CONSTATATION DE LA CADUCITE

21 - PRODUCTION D'EAU POTABLE : AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE DE PUBLICITE ET MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

22 - AVIS SUR LE SAGE BASSE AUTOMNE

23 - AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX (PDPGDND)

EQUIPEMENT

24 – JAUX – ZONE DE LOISIRS – AMENAGEMENT DU PARVIS DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU MAJESTIC : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

25 – LACROIX SAINT-OUEN – ZAC LES JARDINS – RUE JULES FERRY – FINITION DE VOIRIE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

AMENAGEMENT - URBANISME

26 - APPEL D'OFFRES OUVERT – FOUILLES ARCHEOLOGIQUES SITE DE L'ANCIENNE ECOLE D'ETAT-MAJOR DE COMPIEGNE - COUR D'HONNEUR – COUR D'ORLEANS – COUR D'EYLAU

27 – PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE EN CHASTRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ONF

28 – CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ENTRE LA SAO ET L'ADTO

HABITAT

29 – PROGRAMMATION DES AIDES A LA PIERRE 2014

ADMINISTRATION

- 30 - APPEL D'OFFRES OUVERT – ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
- 31 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT-URBANISME ET GRANDES INFRASTRUCTURES
- 32 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EQUIPEMENT
- 33 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS
- 34 - DESIGNATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
- 35 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

01 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 POUR L'ANNEE 2014

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

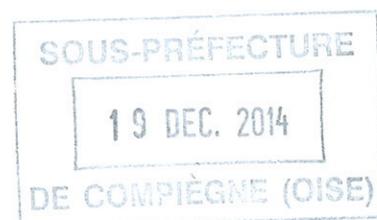
Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44



FINANCES

01 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 POUR L'ANNEE 2014

La présente DBM prend en compte l'adaptation des dépenses et des recettes sur le budget principal, le budget aménagement et les autres budgets annexes.

Le budget principal

Sur la section d'investissement :

En dépenses, il est inscrit des crédits complémentaires pour les opérations suivantes :

- Sur le chapitre 204, les aides à la pierre pour 360 915.50 euros
- Sur l'opération 912 UTC, la somme de 457 364.02 euros correspondant au versement du solde de la participation Benjamin Franklin de 234 204.89 € et un acompte de 223 159.13 euros pour la participation sur le bâtiment génie informatique
- Sur l'opération 974 Carte Judiciaire – Banque de France correspondant à la levée de la retenue de garantie du marché 45/2009 Création du tribunal de commerce de la Vallée de l'Oise - Lot 4 Menuiseries intérieures aluminium pour 3003.26 euros
- Sur l'opération 975 Pole évènementiel, une somme de 152 640.66 euros, des soldes de factures
- Une somme de 0.02 euros régularisant les écritures d'amortissements des subventions pratiquées sur les années antérieures et une somme de 239.20 euros d'écritures liées à des régularisations d'amortissements

Afin d'équilibrer la section, les crédits ont été pris sur l'opération 994 Réserves Foncières et l'opération 913 Rocade Nord Est.

En recettes :

- une augmentation de FCTVA de 421 676.84 euros correspondant aux mandats payés lors des neuf premiers mois de l'année 2014
- une somme de 17 940 euros correspondant à la régularisation du basculement des dépenses vers le budget gens du voyage, mandat 1954 de 2004



Sur la section de fonctionnement :

En dépenses :

- une augmentation des crédits pour le reversement sur FNGIR de 302 784 euros
- une participation auprès de la MEF de 140 000 €
- une diminution des dépenses imprévues de 446 283.98 euros
- une participation pour le budget Hôtel de Projets pour 6 850 euros

En recettes :

- une somme de 0.02 euros régularisant les écritures d'amortissements des subventions pratiquées sur les années antérieures
- une augmentation des recettes de facturation des charges de personnel vers les budgets annexes déchets et hôtel de projets

Le budget aménagement

La DM 4 du Budget Aménagement est limitée à de simples mouvements budgétaires équilibrés entre eux afin de faire face aux prévisions de réalisations prévues d'ici la fin de l'année 2014 :

Acquisition pour 2 228.69 euros

- Les Jardins 2 228.69 euros

Etudes pour – 103 981 euros

- Ecole d'Etat Major – 43 726 euros
- Eco quartier de Jaux – 4274 euros
- Parc Tertiaire 32 785 euros
- Pole de développement des Hauts de Margny – 88 766 euros

Travaux pour 386 512 euros

- Ecole d'Etat Major 48 000 euros,
- Parc Scientifique 21 000 euros,
- Camp du Roy 132 896 euros,
- Pole de développement des hauts de Margny 135 281 euros,
- ZA Près Moireaux 9 335 euros,
- Parc Technologique 40 000 euros.

Vente de terrains pour 1 580 594 euros

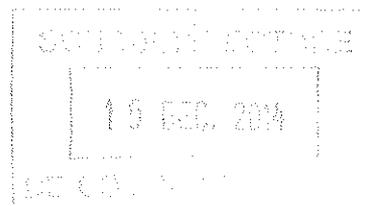
- ZAC des deux Rives pour 1 800 000 euros,
- Les Jardins pour – 274 214 euros,
- Le Maraiquet pour 54 808 euros.

Une écriture comptable est prévue permettant la régularisation de la vente Majestic, acte rectificatif du notaire portant sur une erreur de tva.

Une dépense de fonctionnement de 0.93 euros est prévue afin de régulariser les comptes de tva au sein des services de la trésorerie.

Budgets « Transport »

Des virements de crédit équilibrés entre eux.



Budget annexe « gens du voyage »

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des ajustements entre lignes de crédits sont effectués.

Au niveau de la section d'investissement, les crédits correspondent à des écritures comptables liées aux régularisations des amortissements.

Budgets « Hôtel de projets »

Les ajustements sur les dépenses d'investissement portent sur des ré-imputations comptables.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des virements de crédits entre lignes de crédits sont pratiqués, un ajustement des dépenses par rapport aux demandes des services et sur les charges de personnel, une dépense liée à la créance irrécouvrable au niveau de l'entreprise BIO3D.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, une participation du budget principal de 6 850 euros est inscrite.

Budgets « Résidence pour personnes âgées »

Des virements de crédit entre ligne de crédit au niveau des charges à caractères générales, un ajustement des dépenses sur les charges de personnel.

Budgets « Aéroport »

Des virements de crédit équilibrés entre eux.

Budget annexe « tourisme »

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des virements de crédits entre lignes de crédits sont pratiqués, un ajustement des dépenses par rapport aux demandes des services et sur les charges de personnel, aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, des recettes supplémentaires au niveau de la taxe de séjour et sur les revenus des immeubles.

Budgets annexes « assainissement »

En fonctionnement, des virements de crédits à l'intérieur du chapitre des charges à caractères générales et un ajustement des dépenses sur les charges de personnel.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, une diminution des dépenses imprévues est nécessaire.

Budget annexe « déchets »

La DM intègre des ajustements des dépenses au niveau des charges à caractère générale, un ajustement des dépenses sur les charges de personnel.

La section de fonctionnement est équilibrée par des recettes nouvelles, en remboursement de personnel et une subvention supplémentaire.

Budget annexe « eau »

Des virements de crédit équilibrés entre eux.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

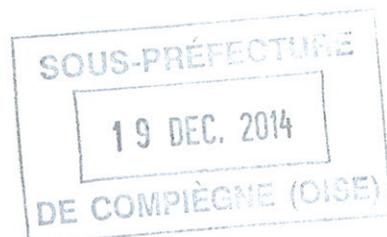
APPROUVE la décision budgétaire modificative N° 4.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Aménagement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 776,00	2 450 449,09		
	3351 - Terrains	2 229,00			
	3354 - Etudes et prestations de services	-103 981,00	32 785,00		
	3355 - Travaux	386 512,00	163 231,00		
	3555 - Terrains aménagés	196 016,00	2 254 433,09		
16	Emprunts et dettes assimilés	-1 000,00	-1 296 833,07		
	1641 - Emprunts		-1 295 833,07		
	165 - Cautionnement reçus	-1 000,00	-1 000,00		
021	Virement de la section fonctionnement		-673 840,02		
023	Virement à la section d'investissement			-673 840,02	
042	Opérations d'ordre entre section			2 450 449,09	480 776,00
	7133 - Variation en cours production biens			196 016,00	284 760,00
	71355 - Variation stocks terrains aménagés			2 254 433,09	196 016,00
011	Charges à caractère général			284 760,00	
	6015 - Achats de terrains à aménager			2 229,00	
	6045 - Achats d'études et prestations			-103 981,00	
	605 - Travaux			386 512,00	
65	Autres charges de gestion courante			0,93	
	658 - Charges diverses de gestion courante			0,93	
67	Charges exceptionnelles			709 780,00	
	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs			709 780,00	
70	Produits des ventes				2 290 374,00
	7015 - Vente de terrains aménagés				709 780,00
	7015 - Vente de terrains aménagés				1 580 594,00
	Total	479 776,00	479 776,00	2 771 150,00	2 771 150,00
Transport					
011	Charges à caractère général			-150,00	
	60621 - Combustibles			-350,00	
	60636 - Vêtements de travail			150,00	
	6135 - Location mobilière			50,00	
67	Charges exceptionnelles			150,00	
	673 - Titres annulés sur exercice antérieur			150,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement					
011	Charges à caractère général			0,00	
	617 - Etudes et recherches			-17 000,00	
	6226 - Honoraires			17 000,00	
012	Charges de personnel			2 600,00	
	6218 - Autres personnels extérieurs			2 600,00	
022	Dépenses imprévues			-2 600,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00

BOUIS-PAÏRECTURE
19 DEC. 2014
DE COMPIÈGNE (OISE)

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Hôtel de Projet					
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		
	2135 - Agencement	-300,00			
	21534 - Réseaux électrification	300,00			
011	Charges à caractère général			4 900,00	
	60623 - Alimentation			-1 000,00	
	60632 - Fourniture de petits équipements			100,00	
	611 - Contrat prestation de service			1 400,00	
	61521 - Entretien et réparations terrains			1 200,00	
	61522 - Entretien et réparations bâtiments			-1 000,00	
	61523 - Entretien et réparations réseaux			7 900,00	
	61558 - Autres bien mobiliers			200,00	
	6156 - Maintenance			-900,00	
	6257 - Réception			-1 000,00	
	6283 - Frais nettoyage locaux			1 300,00	
	63512 - Taxe foncière			-3 300,00	
012	Charges de personnel			750,00	
	6215 - Personnel affecté par la collectivité			750,00	
65	Autres charges de gestion courante			1 200,00	
	65411 - Pertes sur créances irrécouvrables			1 200,00	
77	Produits exceptionnels				6 850,00
	774 - Participation BP				6 850,00
	Total	0,00	0,00	6 850,00	6 850,00
Aérodrome					
011	Charges à caractère général			0,00	
	6068 - Autres matières et fournitures			300,00	
	63512 - Taxe foncière			-300,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Aire des Gens du Voyage					
011	Charges à caractère général			-35,00	
	611 - Contrats prestation de service			-2 035,00	
	6226 - Honoraire			2 000,00	
67	Charges exceptionnelles			0,00	
	6718 - Charge exceptionnelle sur opération courante			100,00	
	673 - Titres annulés sur exercice antérieur			-100,00	
21	Immobilisations corporelles	35,00			
	2135 - Agencement	35,00			
040	Opérations d'ordres entre section		35,00		
	28183 - Matériel de bureau et informatique		35,00		
041	Opérations d'ordres entre section	523,55	523,55		
	2031 - Frais d'études		523,55		
	2128 - Autres agencements et aménagements terrain	523,55			
042	Opérations d'ordre entre section			35,00	
	6811 - Dot.aux.amort.fimmo.incorp.			35,00	
	Total	558,55	558,55	0,00	0,00
Déchets ménagers					
011	Charges à caractère général			2 750,00	
	60632 Fournitures petit équipement			550,00	
	6231 - Annonces et insertions			2 200,00	
012	Charges de personnel			6 220,00	
	6332 - Cotisations versées au FNAL			10,00	
	6336 - Cotisations au CNFPT et au CIG			-10,00	
	6338 - Autres imp et versts assim. Rémunérés			-200,00	
	64112 - NBI, Supplément familial			300,00	
	64118 - Autres indemnités pers. Titulaire			-1 000,00	
	64131 - Rémunération			6 000,00	
	6451 - Cotisations à l'URSSAF			1 000,00	
	6475 - Médecine du travail			120,00	
013	Atténuations de charges				1 900,00
	6419 - Remboursement rémunération personnel				1 900,00
74	Dotations, subventions et participations				7 070,00
	7478 - Subv et part autres organismes				7 070,00
	Total	0,00	0,00	8 970,00	8 970,00
Tourisme					
011	Charges à caractère général			4 000,00	
	60623 - Alimentation			70,00	
	611 - Contrats prest services			1 300,00	
	6135 - Locations mobilières			15 000,00	
	6184 - Verst organismes formation			-2 000,00	
	6226 - Honoraires			-8 000,00	
	6257 - Réceptions			-2 370,00	
012	Charges de personnel			0,00	
	6218 - Autre personnel extérieur			-2 000,00	
	6338 - Autres imp et versts assim. Rémunérés			-600,00	
	64112 - NBI, Supplément familial			-2 000,00	
	64131 - Rémunération			-11 300,00	
	6451 - Cotisations à l'URSSAF			24 000,00	
	6453 - Cotisations caisses de retraite			800,00	
	6454 - Cotisations aux ASSEDIC			-9 000,00	
	6475 - Médecine du travail			100,00	
67	Charges exceptionnelles			800,00	
	673 - Titres annulés sur exercice antérieur			800,00	
73	Impôts et taxes				4 100,00
	7362 - Taxe de séjour				4 100,00
75	Autres produits de gestion courante				700,00
	752-Revenus des immeubles				700,00
	Total	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00

Budget / Chapitre	Compte budgétaire	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Eau					
011	Charges à caractère général			0,00	
	617 - Etudes et recherches			-30,00	
	63512 - Taxes foncières			30,00	
20	Immobilisations corporelles	0,00			
	2031 - Frais d'études	83 000,00			
	2033 - Annonces et insertions	-83 000,00			
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Résidence pour Personnes Agées					
011	Charges à caractère général			-510,00	
	60612 - Electricité			-600,00	
	60632 - Fourniture petits équipements			500,00	
	611 - Contrats prestations de service			-6 510,00	
	6135 - Location mobilière			150,00	
	61523 - Entretien et réparation voies et réseaux			3 000,00	
	61558 - Autres biens mobiliers			2 000,00	
	6228 - Divers			150,00	
	6231 - Annonces et insertions			-700,00	
	6262 - Frais téléphonie			1 500,00	
012	Charges de personnel			510,00	
	64111 - Rémunération principale			510,00	
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Principal					
042	Opérations d'ordre entre section				0,02
	777 - Quote part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice				0,02
70	Produits des services du domaine et ventes diverses				3 350,00
	70841 - Mise à disposition du personnel, aux budgets annexes				3 350,00
014	Atténuations de produits			302 784,00	
	73923 - Reversements sur FNGIR			302 784,00	
022	Dépenses imprévues			-446 283,98	
65	Autres charges gestion courante			140 000,00	
	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes			140 000,00	
67	Charges exceptionnelles			6 850,00	
	67441 - Subventions exceptionnelles aux budgets annexes			6 850,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		421 676,85		
	10222 - FCTVA		421 676,85		
28	Amortissements des immobilisations	239,20			
	28128 - Autres agencements et aménagements de terrains	239,20			
040	Opérations d'ordres entre section	0,02			
	13918 - Subvention d'équipt transférées	0,02			
204	Subvention équipement versées	360 915,50			
	204182 - Subvention équipt bâtiments et install.	360 915,50			
912	UTC	457 364,02			
	204112 - Subvention équipement Etat Bat. Install.	457 364,02			
913	Rocade nord est	-291 494,20			
	204113 - Subv équipement rocade ne	-291 494,20			
950	Aire des gens du voyage		17 940,00		
	2315 - Immobilisations en cours installations matériel et outillage techniques		17 940,00		
974	Carte judiciaire - Banque de France	3 003,26			
	2313 - Immobilisations corporelles en cours constructions	3 003,26			
975	Pole évènementiel	152 640,66			
	2184 - Autres immobilisations corporelles mobilier	27 271,98			
	2313 - Immobilisations en cours constructions	125 368,68			
994	Réserves foncières	-243 051,61			
	2111 - Terrains nus	-243 051,61			
	Total	439 616,85	439 616,85	3 350,02	3 350,02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

02 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44



FINANCES

02- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes. Lors de la séance du 20 novembre 2014, le Conseil d'Agglomération a pris acte des orientations budgétaires pour l'année 2015.

Les budgets s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget transport	Section d'investissement	317 650
	Section de fonctionnement	6 774 786
	TOTAL	7 092 436
Budget déchets	Section d'investissement	371 000
	Section de fonctionnement	6 594 000
	TOTAL	6 965 000
Budget Hôtel de projets	Section d'investissement	347 732
	Section de fonctionnement	420 200
	TOTAL	767 932
Budget RPA	Section d'investissement	85 300
	Section de fonctionnement	380 645
	TOTAL	465 945
Budget gens du voyage	Section d'investissement	162 500
	Section de fonctionnement	767 078
	TOTAL	929 578



Budget Aérodrome	Section d'investissement	34 000
	Section de fonctionnement	83 500
	TOTAL	117 500
Budget Assainissement	Section d'investissement	4 595 880
	Section de fonctionnement	3 420 050
	TOTAL	8 015 930
Budget SPANC	Section de fonctionnement	12 000
	TOTAL	12000
Budget Service de l'eau	Section d'investissement	874 800
	Section de fonctionnement	513 400
	TOTAL	1 388 200
Budget Tourisme	Section d'investissement	31 000
	Section de fonctionnement	447 430
	TOTAL	508 430

Vote des budgets primitifs annexes 2015

Conformément aux orientations budgétaires, les budgets présentés constituent la traduction budgétaire de la ferme volonté de l'Agglomération de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de conserver des marges de manœuvre indispensables à la pérennisation des actions de la collectivité dans un contexte économique national dégradé sans impacter la qualité de service offerte aux usagers.

Budget transport :

Un budget dans la continuité de l'exercice précédent, à niveau constant, mais ajusté en fonction des réalités observées en 2014. Les crédits proposés en 2015 vont permettre de :

- Maintenir la qualité de service et d'améliorer l'information voyageurs aux arrêts
- Optimiser le fonctionnement des services de transport à la demande et du réseau périurbain
- Dynamiser davantage l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité et faciliter l'usage domicile-travail

L'objectif à moyen terme est le retour à l'équilibre sans participation du budget principal grâce à la maîtrise des dépenses et à la progression du versement transport dans les prochaines années.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Ecart 2015/ 2014
Dépenses de fonctionnement	6 884 130	6 774 786	-2%
Recettes de fonctionnement	6 884 130	6 774 786	-2%

	BP 2014	BP 2015	Ecart 2015/ 2014
Dépenses d'investissement	320 000	317 650	-1%
Recettes d'investissement	320 000	317 650	-1%

Budget déchet :

Les nouvelles modalités d'exécution du marché permettent de garantir que la qualité de service sera maintenue.

Il est proposé une stabilité du taux de la TEOM à 7,50%.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Ecart 2015/ 2014
Dépenses de fonctionnement	6 551 000	6 594 000	1%
Recettes de fonctionnement	6 551 000	6 594 000	1%

Cette augmentation est liée essentiellement à :

- La prise en compte des augmentations des indices de consommation
- La participation au fonctionnement de la recyclerie

	BP 2014	BP 2015	Ecart 2015/ 2014
Dépenses d'investissement	202 000	371 000	84%
Recettes d'investissement	202 000	371 000	84%

Cette hausse des dépenses d'investissement par rapport à 2014 s'explique par :

- L'opération composteurs
- Le remplacement des matériels défectueux
- La poursuite de la mise en place de conteneurs enterrés et acquisitions de bacs.

Budget hôtel de projets :

Le projet de budget 2015 a été élaboré en ayant comme objectifs :

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Le financement à terme des actions par des ressources propres au budget sans recours à la participation du budget principal (petit équilibre)
- Le retour de l'offre privée en petits bureaux.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	376 650	420 200	12%
Recettes de fonctionnement	376 650	420 200	12%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	185 200	347 732	88%
Recettes d'investissement	185 200	347 732	88%

Une hausse des dépenses d'investissement due à une régularisation de TVA de 2008 (237 532 €).

Budget résidence pour personnes âgées :

L'élaboration de ce budget a intégré notre volonté d'optimiser les locations et de poursuivre l'amélioration de la qualité des locaux.

L'équilibre repose sur une hausse des loyers de 2%.

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	395 050	380 645	-4%
Recettes de fonctionnement	395 050	380 645	-4%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	82 200	85 300	4%
Recettes d'investissement	82 200	85 300	4%

Budget gens du voyage :

Un nouvel appel à concurrence sera lancé au cours de l'année 2015 afin d'assurer l'exploitation de l'aire des gens du voyage gérée depuis août 2012 par la société l'hacienda dans le cadre d'un contrat de prestation de services.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	658 970	767 078	16%
Recettes de fonctionnement	658 970	767 078	16%

Les dépenses de fonctionnement s'ajustent au plus près des besoins constatés en 2014 tout en prenant compte les revalorisations prévues dans le contrat de prestation de services.

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	177 500	162 500	-8%
Recettes d'investissement	177 500	162 500	-8%

Il est prévu une participation du budget principal à la section d'investissement qui sera annulée lors de la reprise des résultats 2014 en avril 2015.

Budget aérodrome :

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de voter la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	120 230	83 500	-31%
Recettes de fonctionnement	120 230	83 500	-31%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	30 450	34 000	12%
Recettes d'investissement	30 450	34 000	12%

Les dépenses d'investissement sont liées à l'achèvement des travaux de mises aux normes exigés par la Direction Générale de l'Avion Civile (DGAC).

Budget assainissement :

Le projet de budget a été construit en prenant en compte les caractéristiques suivantes :

- Stabilisation de la redevance assainissement à 1.95€/m³
- L'achat des terrains de la station de Choisy-au-Bac dont les travaux se dérouleront jusqu'en 2017 initialement prévu sur 2014
- Des frais financiers qui s'élèvent à 2,84 M€ dont 1,99 M€ au titre du remboursement du capital et 0,84 M€ pour les intérêts
- Le financement des investissements nécessaires au traitement des phosphates.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de voter la section de fonctionnement et d'investissement ainsi :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	3 577 500	3 420 050	-4%
Recettes de fonctionnement	3 577 500	3 420 050	-4%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	4 379 694	4 595 880	5%
Recettes d'investissement	4 379 694	4 595 880	5%

Budget SPANC :

Le budget primitif 2015 est ainsi proposé

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	12 000	12 000	0%
Recettes de fonctionnement	12 000	12 000	0%

Budget production d'eau :

Le budget prend en compte les points suivants :

- Une baisse des consommations d'environ 1%
- Le financement d'études portant sur les reliquats azotés afin de poursuivre l'amélioration de la qualité d'eau
- La poursuite de la formation au jardinage écologique pour les habitants de l'ARC, dont l'objectif est de réduire les pesticides dans les jardins
- La poursuite de la maîtrise d'œuvre des travaux issus du schéma directeur d'adduction d'eau potable.

Le budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	545 000	513 400	-6%
Recettes de fonctionnement	545 000	513 400	-6%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	1 052 000	874 800	-17%
Recettes d'investissement	1 052 000	874 800	-17%

Budget tourisme :

Le projet du budget intègre les éléments suivants :

- Poursuite des travaux de sauvegarde du Prieuré de Saint-Pierre-en-Chastres
- Aménagement pour l'appontement d'un bateau promenade
- Travaux de mise aux normes et d'installation de compteurs sur le port de Plaisance dans l'objectif d'individualiser les consommations
- En matière de recette, hypothèse prudente sur la taxe de séjour au vu des encaissements 2014.

Il est proposé de voter comme suit le budget primitif 2015 :

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses de fonctionnement	448 135	477 430	7%
Recettes de fonctionnement	448 135	477 430	7%

	BP 2014	BP 2015	Evolution
Dépenses d'investissement	61 250	31 000	-49%
Recettes d'investissement	61 250	31 000	-49%

Synthèse : Investissement/ Fonctionnement

Budgets Primitifs (€)	BP 2014	BP 2015	Evolution
Transport	7 204 130	7 092 436	-1,6%
Déchets ménagers	6 753 000	6 965 000	3,1%
Hôtel de projets	561 850	767 932	36,7%
Résidence pour personnes âgées	477 250	465 945	-2,4%
Gens du voyage	836 470	929 578	11,1%
Aérodrome	150 680	117 500	-22,0%
Assainissement	7 957 194	8 015 930	0,7%
SPANC	12 000	12 000	0,0%
Eau	1 597 000	1 388 200	-13,1%
Tourisme	509 385	508 430	-0,2%
Total	26 058 959	26 262 951	0,8%

Participation du budget principal aux budgets annexes

	Participation en		Participation en		Total fonct/ invt		Evolution
	fonctionnement		investissement				
	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	
Transport	781 671	621 327	-	-	781 671	621 327	-20,5%
Aérodrome	67 230	26 400	-	-	67 230	26 400	-60,7%
Gens du voyage	447 970	501 078	31 750	16 750	479 720	517 828	7,9%
SPANC	-	-	-	-	-	-	-
Hôtel de projets	75 450	38 000	51 050	202 832	126 500	240 832	90,4%
Tourisme	290 135	322 430	60 600	30 350	350 735	352 780	0,6%
RPA	58 100	44 395	15 700	-	73 800	44 395	-39,8%
Total	1 720 556	1 553 630	159 100	249 932	1 879 656	1 803 562	-4,0%

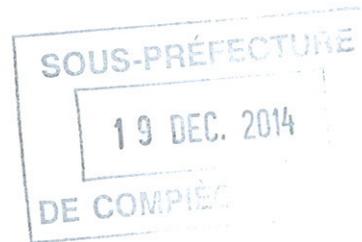
Les montants surlignés seront annulés lors de la reprise des résultats 2014.
La participation globale, sans tenir compte de la dépense exceptionnelle liée à la régularisation de la TVA au budget hôtel de projets, sera ramenée à 1 583 980 €, soit une baisse de 15,73% par rapport à 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

03 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

03 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS ET COTISATIONS 2015 DES BUDGETS ANNEXES

Dans le cadre du budget primitif 2015 des budgets annexes, sont prévues des dépenses de subventions pour un montant total de 52 000 € ainsi ventilées :

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2015
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Recyclerie de l'Agglomération Compiégnnoise	Subvention conventionnelle	37 000,00
	TOTAL (6574)	37 000,00

BUDGET ANNEXE TOURISME

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2015
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)		
Festival des forêts	Festival des forêts	10 000,00
Atelier marketing formation hébergement		2 000.00
Divers		3 000.00
		15 000.00

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours et cotisations 2015 des budgets annexes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 1 8 D E C E M B R E 2 0 1 4

FINANCES

04 – FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014

Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

04 - FIXATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE

Le 1^{er} janvier 2009, la compétence tourisme a été transférée à l'ARC. En application de ce transfert, la gestion administrative et financière du port de plaisance de Compiègne est assurée par les services de l'ARC, et par délibération annuelle, le Conseil d'Agglomération vote la fixation des tarifs s'appliquant à sa gestion.

Ces tarifs sont inchangés depuis 2009 et l'étude sur le tourisme fluvial réalisée en 2012-2013 a mis en évidence le fait qu'ils n'étaient pas suffisamment gradués par rapport à ce qui se pratique sur d'autres ports de plaisance : trop faibles pour les bateaux de moins de 10 m et pas assez progressifs en fonction de la taille des bateaux.

Une refonte des tarifs a donc été préparée comme suit :

1. Pour l'année 2015, il est proposé de revoir les tarifs de stationnement à l'année selon la grille tarifaire jointe en annexe, en appliquant une progression mètre par mètre linéaire (et non par tranches de 2 m). Le droit de stationnement au mois sera désormais traité dans le cadre de l'accueil des bateaux de passage.
2. Pour ce qui concerne les plaisanciers occupants, la tarification qui était inchangée depuis 2009 est revalorisée de 10% pour tenir compte de l'augmentation du prix des fluides et en particulier de l'électricité :
 - pour les plaisanciers occupant le port pendant moins de 6 mois, une indemnité forfaitaire de **165,00 €** par personne sera facturée
 - pour les plaisanciers occupant le port plus de 6 mois, une indemnité forfaitaire de **321,00 €** par personne sera facturée.

Il est enfin rappelé que l'occupation des enfants de moins de 12 ans ne donne lieu au paiement d'aucun droit.

Cette indemnité forfaitaire, complémentaire aux droits de stationnement, sera désormais appelée en fin de saison, dans le courant du mois d'octobre, afin de tenir compte de l'occupation réelle.

Dans le but de pouvoir accueillir des plaisanciers de passage, les propriétaires de bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 10m, louant leur emplacement à l'année, sont incités à libérer leur place pendant une durée minimum de 30 jours consécutifs, au cours de la période de plaisance allant du 1^{er} avril au 30 septembre. Cette période d'un mois ouvrira droit à une réduction de la même durée du tarif applicable pour le stationnement du bateau, le bénéfice de cette mesure étant conditionné par la déclaration préalable des dates de départ et de retour auprès du gestionnaire.

Ces tarifs de stationnement et de résidence seront actualisés chaque année en décembre, de manière progressive.

La tarification à appliquer aux bateaux de passage nécessite d'être affinée avec le Compiègne Yacht Club et sera actualisée avant le début de la saison estivale. Jusqu'à cette date, la tarification votée en décembre 2013 est reconduite, à savoir :

- 15,00 € pour une journée,
avec un premier jour de stationnement gratuit (arrivée en jour 1 et départ en jour 2 avant 10h00, tout départ au-delà entraîne une facturation d'une journée).

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Claude DUPRONT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que détaillés ci-dessus d'une part, et figurant en annexe, d'autre part,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°4 DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DU 18 DECEMBRE 2014**

**PORT DE PLAISANCE – DROIT DE STATIONNEMENT A L'ANNEE
SELON LA LONGUEUR**

	Pour une année * (montant TTC)
Inférieur à 4 mètres	220 €
De 4,01 m à 5 m	275 €
DE 5,01 m à 6 m	330 €
De 6,01 m à 7 m	455 €
De 7,01 m à 8 m	520 €
De 8,01 m à 9 m	720 €
De 9,01 m à 10 m	800 €
De 10,01m à 11 m	1155 €
De 11,01 m à 12 m	1260 €
De 12,01 m à 13 m	1430 €
De 13,01 m à 14 m	1540 €
Longueur supérieure à 14 m	1800 €

*Pour les nouveaux arrivants en cours d'année, le tarif est appliqué prorata temporis.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

05 – FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

05- FIXATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en place de la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire assise sur la fréquentation réelle des hébergements touristiques sur l'ensemble du périmètre de l'ARC.

Il est proposé de conserver pour l'année 2015 en matière de tarification, le barème approuvé le 16 décembre 2009 soit :

Nature de l'hébergement	Tarif Par nuit/personne
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles et +	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances grand confort	0,60 €
Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances confort	0,50 €
Chambre d'hôtes	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme classés sans étoile	0,30 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,40 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification telle que définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

06 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

06 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015

L'ARC dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont les compétences sont les suivantes :

- diagnostic des installations et contrôle de leur fonctionnement,
- entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent,
- réhabilitation dans le cadre de projet d'habitations groupées.

Afin d'harmoniser le montant de la surtaxe assainissement collectif et de la surtaxe assainissement individuel, le Conseil d'Agglomération avait fixé, pour 2012, la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

Pour l'année 2015, il est proposé de maintenir pour une année supplémentaire la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ répartie comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement non collectif à 1,95 € HT/m³ répartie comme suit :

- contrôle 0,61 € HT/m³
- entretien 1,34 € HT/m³

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires souhaitant confier à l'ARC l'entretien de leur installation d'assainissement autonome.

PRECISE que les surtaxes assainissement non collectif et assainissement individuel seront identiques sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

07 – FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

07 - FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2015

Depuis 2012, l'assemblée délibérante a fixé la redevance assainissement à 1,95 € H.T/m³ à compter du 1^{er} janvier.

Cette redevance assainissement comprend :

- la part fermière pour l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte et des infrastructures de traitement des eaux usées
- la part qui permet de financer les investissements portant sur les réseaux de collecte et les unités de traitement des eaux usées.

Il est proposé de maintenir la surtaxe assainissement qui sera stabilisée à 1,95 € H.T./m³ pour l'année 2015.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

FIXE la surtaxe assainissement à 1,95 € H.T/m³ à compter du 1^{er} janvier 2015,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Assainissement, Chapitre 70, Article 70611.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

08 – FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2015

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

08 - FIXATION DU PRIX DE VENTE D'EAU EN GROS POUR L'ANNEE 2015

L'Agglomération de la Région de Compiègne produit annuellement environ 4,6 millions de m³ d'eau potable par an qui alimentent en continu les villes de Compiègne et Venette, et partiellement les Syndicats des eaux de Choisy-au-Bac et Longueuil Sainte Marie.

La production provient de deux sites :

- les captages de Baugy,
- les captages dits de l'hospice.

Pour l'année 2013, la surtaxe « Vente d'eau en gros » a été diminuée de 0,2550 € H.T/m³ à 0,135€ H.T/m³.

Cette somme perçue par l'ARC permet de financer les investissements réalisés sur les captages, les canalisations maîtresses et les ouvrages annexes (surpresseurs, réservoirs intercommunaux, vannes...).

Pour l'année 2015, et conformément aux orientations budgétaires, la surtaxe « Vente d'eau en gros » sera maintenue à son niveau de 2013 soit 0,135€ H.T/m³, comme pour l'année 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après avoir délibéré,

FIXE, compte tenu des travaux et études envisagées ci-dessus en vue d'améliorer la qualité de nos ressources en eau, la surtaxe « Vente d'eau en gros » à 0,135€ H.T/m³ pour l'année 2015.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Eau, Chapitre 70, Article 70128.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 1 8 D E C E M B R E 2 0 1 4

FINANCES

**09 – FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES
POUR L'ANNEE 2015**

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

09 - FIXATION DU PRIX DES LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES POUR L'ANNEE 2015

La Résidence pour Personnes Agées (RPA), située 1 rue du Four à Compiègne, accueille 59 résidents.

Les loyers des résidents permettent de couvrir principalement l'ensemble des dépenses de fonctionnement (loyers, charges courantes et personnel) et des dépenses d'investissement (matériels divers) de la résidence, en fonction du type de logement occupé.

Afin de prendre en compte :

- l'acquisition de la RPA à la SA HLM Picardie Habitat,
- la réfection annuelle de trois logements,
- l'augmentation des prix sur les prestations et fournitures.

Il est proposé de fixer le montant des loyers comme suit :

Prix euros/mois	Type 1	Type 2	Type 2 mansardé
2010	406,00	575,80	481,70
2011	414,10	587,30	491,30
2012	422,40	599,05	501,10
2013	430,85	611,00	511,10
2014	439,47	623,22	521,32
2015	448,26	635,68	531,75
Augmentation en €	8,79	12,46	10,43
Augmentation en %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %

Pour les quatre appartements, issus des anciens logements du gardien et de la directrice, il est proposé de fixer le montant des loyers comme suit :

Prix euros/mois	Appartement 75	Appartement 76	Appartement 77	Appartement 78
2013	510	543,70	447,80	583,45
2014	520,20	554,57	456,76	595,12
2015	530,60	565,66	465,90	607,02
Augmentation en €	10,40	11,09	9,14	11,90
Augmentation en %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Sandrine de FIGUEIREDO,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

FIXE les montants des loyers comme indiqués ci-dessus,

PRECISE que les recettes correspondantes sont inscrites au Budget R.P.A., Chapitre 70, Article 7066.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

**10 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
POUR L'ANNEE 2015**

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

10 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2015

Pour l'année 2014, l'assemblée délibérante a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 7,5 %, taux identique à celui de 2013.

Pour rappel, le taux de la TEOM s'élevait à 9% en 2006 et 8,55 % en 2012.

Pour l'exercice 2015, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 7,5 %.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

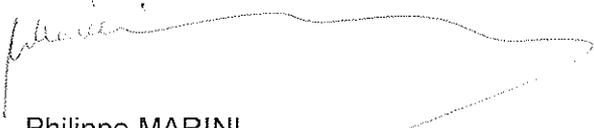
FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2015 à 7,5 %,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers au Chapitre 73, Article 7331.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

11 – FIXATION DES TARFIS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

11 - FIXATION DES TARIFS APPLIQUES AU PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE

Dans le cadre de la création de l'hôtel de projets sur le parc technologique des rives de l'Oise à Venette, le Conseil d'Agglomération du 29 février 2008 a délibéré sur un barème de loyers pratiqué sur les bâtiments locatifs.

Le 15 décembre 2012, le Conseil d'Agglomération a validé la mise en place d'un nouveau tarif pour les entreprises de plus de 4 ans dont la taille ne permet pas de trouver une solution immobilière adaptée à l'extérieur et qui souhaitent rester au sein de l'hôtel de projets.

Au cours de l'année 2014, l'offre s'est élargie grâce à des travaux effectués dans un hangar (Bâtiment 19) et la mise en location d'un garage supplémentaire. L'offre locative comprend donc maintenant :

- des bureaux et laboratoires en pépinière, avec un tarif progressif en fonction de la maturité des entreprises hébergées,
- 7 unités d'activités de 260 m² environ,
- un hangar (bâtiment 19) de 630 m²,
- 2 garages,
- des petits box de stockage,
- des terrains sur lesquels les entreprises peuvent implanter des équipements extérieurs pour des campagnes d'essais.

Le barème suivant est donc soumis à l'assemblée délibérante, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Bureaux	Tarif dégressif pour entreprises en incubation ou créées depuis moins de deux ans	177,67 € HT/m ² /an
	Tarif standard pour entreprises locataires depuis moins de 46 mois - charges incluses	194,32 € HT/m ² /an
	Tarif pour entreprises locataires depuis plus de 46 mois – charges incluses	199,18 € HT/m ² /an
Laboratoires	Tarif standard pour entreprises locataires depuis moins de 46 mois - Electricité non inclus	166,57 € HT/m ² /an
	Tarif pour entreprises locataires depuis plus de 46 mois – Electricité non inclus	170,73 € HT/m ² /an
Unités d'activité	Partie bureaux	99,94 € HT/m ² /an
	Partie atelier Eau et électricité non inclus	72,17 € HT/m ² /an
Hangar		50,14 € HT/m ² /an
Garages		42,86 € HT/m ² /an
Box de stockage		30,45 € HT/m ² /an
Terrain	Loué en l'état	7,02 € HT/m ² /an

Les loyers sont actualisés chaque année au 1^{er} avril, selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE.

Par ailleurs, les entreprises présentes sur le parc technologique des rives de l'Oise, locataires ou propriétaires, ont accès à certains services : dépôt de courrier, photocopie/fax, location de salle de réunion, domiciliation... selon les tarifs proposés en annexe. La nouvelle photocopieuse permet désormais de faire des copies couleur. Un nouveau tarif est donc en vigueur.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que détaillés ci-dessus, d'une part, et figurant en annexe, d'autre part,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

TARIFS DES SERVICES

	Pépinière	Unité d'activité	Terrains
Eau, Electricité	Compris pour les bureaux	A la charge du locataire	A la charge du Propriétaire
Chauffage	Compris	A la charge du locataire	A la charge du Propriétaire
Accueil	Compris		Compris dans le montant des
Standard	Compris		Compris dans le montant des
Dépose - relève courrier 1 fois/jour	Compris		0,35 € / m ²
Alarme et télésurveillance intérieur	Compris	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Securisation du site	Compris		Compris dans le montant des
Parkings, espaces verts	Compris		Compris dans le montant des
Accès réseau très haut débit (fibre)	Entre 0.55 € et 1.10 € HT		Arrivée de fourreau en limite
Telephone	A la consommation	A la consommation	Ligne SDA : 1,20€ H. T./mois
Ménage	Compris	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Assurances locaux « propriétaire »	Compris		A la charge du propriétaire
Photocopie		0,05 € HT/ photocopie NB, 0,06€ HT./couleur	
Fax		0,30 € HT /page	
Salle de Réunion 20 personnes		Résidents : Journée : 75 € HT – Demi-journée : 45 € HT –	Heure 20 € HT
Salon 5 personnes		Résidents : Journée : 50 € HT – Demi-journée : 35 € HT –	Heure 10 € HT
Vidéoprojecteur		Résidents : Journée : 60 € HT – Demi-journée : 45 € HT	
Casier serveur câblé et sécurisé		20 € HT/mois	
Télécommande		Caution : 50 € TTC	
Secrétariat		A la demande sur devis	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

12 – VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

12 - VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

Chaque année, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le taux de la taxe versement transport payée par les entreprises et les établissements publics employant au moins 10 salariés, la base taxable étant la masse salariale.

Le taux actuel sur le territoire de l'agglomération est de 0,80%, réparti de la sorte : 0,20% pour le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et 0,60% pour l'ARC.

Pour l'exercice 2015, il est proposé à l'assemblée de maintenir le taux du versement transport de l'ARC à 0,60%. Pour les entreprises le taux reste inchangé à 0,80%.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux du versement transport de l'ARC à 0,60% pour l'année 2015, le taux global restant inchangé à 0,80%.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

FINANCES

13 – CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Brigitte CUGNET-WATTELET, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marie-Christine LEGROS, Dominique RENARD, Eric HANEN, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Yannick LECLERE, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Marc-Antoine BREKIESZ à Eric VERRIER, Philippe TRINCHEZ à Joël DUPUY DE MERY, Françoise TROUSSELLE à Nicolas LEDAY, Christian TELLIER à Eric de VALROGER, Anne-Patricia KOERBER à Philippe MARINI, Jacqueline FERRADINI à Jean DESESSART, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jacqueline LIENARD, Béranger DUMAY, Jean-Claude GRANIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sandrine de FIGUEIREDO a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2014
Date d'affichage : 23 décembre 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 37

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

13 - CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut sur autorisation du Conseil d'Agglomération, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril sur l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation doit préciser le montant de l'affectation budgétaire.

Pour le fonctionnement, le Président est autorisé à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour 2015, il est proposé d'affecter les crédits suivants en investissement :

- Budget Principal :

• Crédits inscrits pour l'exercice 2014 (compte 20 à 27) :	14 973 261,21 €
• Enveloppe possible : 25 %	3 743 315,30 €
• Affectation	1 370 741,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	200 000,00 €
901 - Services généraux	50 000,00 €
902 - Service Incendie	3 000,00 €
909 – Equipement sportif	50 000,00 €
912 - UTC	232 741,00 €
913 – Rocade Nord Est	200 000,00 €
917 – PIVERT	500 000,00 €
920 – Signalétique piste cyclable Div.	5 000,00 €
925 - Lutte contre les inondations	50 000,00 €
949 – Protection des sites	10 000,00 €
955 – Vidéo-protection	40 000,00 €
971 – Rénovation de voirie dans les ZA	30 000,00 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 décembre 2014,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'affectation des crédits telle que définie ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne